



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Dix Avril

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2018

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT – J.L. GIRAUD - G. BARRA - **Adjoints**

S. ALLEG – S. BEURRIER - E MENUT - A. PELLEGRINO – A. RASKIN – J. ROBERT HENSELER – JC. SANSONI – C. VELAY  
N. DEDULLE - S. LELUIN – **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT) – A. DUBOIS (pouvoir donné à S. ALLEG) – C. LUBRANO  
LAVADERA (pouvoir donné à G. BARRA) – N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) – J. TOQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents non excusés : N. BARRECA – J. RAYNAUD – M. RAYNAUD

### APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – M49 EAU ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de l'eau et de l'assainissement, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Dépenses</b>	<b>1.075.425,49 €</b>	<b>466.452,14 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1.233.370,16 €</b>	<b>354.058,72 €</b>

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2017 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : **204.596,87 €.**

Un excédent d'investissement de : **1.081.209,64 €.**

Mais un reste à réaliser en dépenses de 285.216,87 € et un reste à réaliser en recettes de 40.877 €.

Il est à noter que M. le Maire a quitté la séance.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

### DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2017 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Solde d'exécution reporté compte – R 002	<b>204.596,87 €</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté – R 001	<b>1.081.209,64 €</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Camille BOUGE